

Conseil métropolitain du 16 octobre 2020

La Métropole Européenne de Lille pérennise la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution

Il y a un an, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille décidait, à titre expérimental, de rendre l'accès au réseau de transports en commun gratuit en cas de déclenchement par le Préfet de la circulation différenciée lors des pics de pollution. Les élus métropolitains se sont prononcés ce jour en faveur de la pérennisation de ce dispositif.

« La gratuité des transports en cas de mise en place de la circulation différenciée lors des pics de pollution, adoptée à titre expérimental il y a un an, était un engagement fort de notre métropole en faveur de la lutte contre la pollution de l'air. Si le dispositif n'a pas été actionné depuis, il est apparu nécessaire et indispensable de se prononcer dès à présent pour sa pérennisation. La qualité de l'air dans la métropole reste préoccupante et nous devons disposer de tous les outils nécessaires pour lutter contre sa dégradation. » déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

En effet, la Métropole lilloise, et plus largement les Hauts-de-France, est confrontée depuis plusieurs années à la dégradation de la qualité de l'air. Le secteur des transports apparaît comme l'un des principaux émetteurs de polluants atmosphériques devant les secteurs résidentiel et tertiaire, avec environ 35% des émissions de particules fines du territoire et 70% des émissions de NO₂. Améliorer la qualité de l'air, diminuer les émissions de particules, lutter contre la pollution et faire évoluer les mentalités pour inciter les métropolitains à utiliser encore davantage les transports en commun restent donc des préoccupations majeures de la MEL. La gratuité des transports en commun en cas de déclenchement par le Préfet de la circulation différenciée lors de pics de pollution y participe.

Dans la continuité des modalités envisagées dans le cadre de l'expérimentation, les usagers pourront voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau de transports (métro, bus, tramway, Handipole, transports sur réservation) sans obligation de validation d'un titre. Pour les stations de métro déjà équipées du contrôle d'accès, les portiques seront ouverts.

Pour les utilisateurs occasionnel 1 jour (qu'ils soient inscrits ou non au service), le service V'Lille sera lui aussi gratuit pendant 24H, dans la limite des 30 premières minutes d'utilisation.

Dans les parcs relais, les barrières seront ouvertes le matin du 1^{er} jour de circulation différenciée.

A propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](https://www.lillemetropole.fr) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

Contact presse

Clarisse Neveu

Attachée de presse

cneveu@lillemetropole.fr

03 20 21 65 88